

SIG et Organisation

Contexte de modernisation des services de l'Etat

- Création de l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique, service gouvernemental) en 2003 : favoriser le développement de l'usage de systèmes d'information numériques par les administrations publiques afin d'en faciliter l'accès du public.

- Programme gouvernemental ADELE 2004/2007 (ADministration ELEctronique) lancé en 2004 : cadre pluriannuel, cohérent et coordonné au développement de l'administration électronique.

* Plan stratégique de l'administration électronique 2004-2007 : cadre au sein duquel doivent s'inscrire les actions des différentes administrations en matière d'administration électronique. Il définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre, ainsi que les moyens alloués pour réussir.

* Plan d'action 2004-2007 : 140 mesures réunies dans le plan d'action de l'administration électronique concernant près de 300 nouveaux services. Exigences : être à l'écoute constante des usagers, rendre les services accessibles à tous, créer un pacte de confiance avec les Français, faire mieux en maîtrisant les dépenses de l'Etat.

- Construction du Schéma Directeur ADELE : simplifier la vie de l'utilisateur dans sa relation à l'Administration française, améliorer l'efficacité du service public, valoriser l'agent public dans sa mission.

- Création en 2006 de la direction générale de la Modernisation de l'État (DGME), qui dépend du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI). L'ADAE y a été rattachée.

Organisation de la CT

- Introduction du SIG provoque de grands changements organisationnels, laissant apparaître des jeux et stratégies de pouvoir.

- Les démarches et méthodes doivent être suffisamment participatives pour que les intérêts des uns et des autres soient pris en considération.

- Combiner la logique d'autonomie et la logique de coordination rendue par le SIG.

- Nécessite une coordination des outils mis en œuvre, des données utilisées, des utilisateurs.

- Objectifs de management des SIG :

* Contribuer à l'émergence d'un savoir-faire collectif, une mémoire collective, et surtout d'une intelligence collective.

* Permettre la confrontation et le partage de visions du territoire plutôt que de tenter d'unifier la perception du territoire.

- Animation nécessaire après la mise en œuvre du projet pour accompagner sa montée en charge et suivre son évolution.

- Cellule géomatique est transversale : rattaché au service informatique, dépendant de la DGS.

Proposition de dispositif organisationnel

- Comité de pilotage (direction générale, directeur système d'information, cellule géomatique, chefs de service) : définir les orientations générales du SIG, définir les priorités des projets, valider les propositions du groupe de travail, décider du lancement des projets.

- Groupe de suivi de projets : suivi et contrôle de la prise en compte des besoins des services et de la réponse apportée, proposition de développement (applications, données, planning), lieu d'échanges des expériences des référents.

- Cellule géomatique : prise en compte des besoins utilisateurs, administration et gestion du système, interlocuteur des prestataires, développements, évolution de l'architecture, veille technologique.

- Référents : agents positionnés dans les services, aux rôles de correspondant de la cellule géomatique, et de chef de projet fonctionnel pour leur service.